

PREAMBULE.

1. Règles générales

Les règles du présent règlement, édictées pour les compétitions de Ski de Vitesse sont conformes à l'esprit des règles relatives à l'ensemble des compétitions de ski alpin de la FIS et de la FFS.

Ces règles clarifient les spécificités propres à l'organisation et au déroulement des compétitions de Ski de Vitesse pour les catégories Adultes et Jeunes et Enfants (U8>U18).

2. Questions non couvertes par le règlement

Les règles qui sont données dans le règlement général des courses FFS <http://www.ffs.fr/federation/reglementation/regles-communes> peuvent être appliquées dans le cas où elles ne seraient pas spécifiées dans le règlement spécial ski de vitesse.

En cas de litige, il convient d'en référer par écrit auprès du Pôle Technique Ski de Vitesse et à la Commission Nationale de Ski de Vitesse de la FFS.

Les réclamations sur des aspects non traités par le présent règlement relèvent de l'appréciation du Jury de Compétition présidé par le Délégué Technique (DTF), représentant fédéral sur l'épreuve.

Le non-respect du présent règlement par un des membres de la F.F.S sera sanctionné par sa disqualification de l'épreuve sans remboursement des frais d'inscription.